

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 Avril 2026**

Membres en exercice : 27  
Titulaires présents : .....25  
Suppléants présents : ...0  
Pouvoirs : ..... 2  
Votants : .....27

**DCC N° 25/2026**

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.  
Date de la convocation : 14 avril 2026

Membres présents : René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Alain MORNET, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI.

Absents excusés : Marc HUSER (pouvoir à Angélique EULOGE), Pierre Yves VADOT (pouvoir à Philippe IZOARD).

Secrétaire de séance : Claude GUERINI

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS (2026)**

--- Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer sur les subventions de fonctionnement que la communauté de communes souhaite accorder aux associations.

--- Monsieur le Président propose ainsi aux membres du conseil communautaire que les subventions pour l'année 2026 soient attribuées de telle manière :

<b>Organismes concernés</b>	<b>Montants 2026 proposés au vote</b>
RAMIP	<b>4 000</b>
Crèche Lou Pichoun	<b>45 000</b>
Crèche de Noyers	<b>68 000</b>
Mission locale	<b>5 393</b>
AD04	<b>5 315</b>
Initiative alpes de haute Provence	<b>3 775</b>
Syndicat d'Initiative Vallée du Jabron	<b>7 000</b>

--- Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur le vote de ces subventions pour l'année 2026.

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE  
DE FORCALQUIER

- 5 MAI 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-- Après en avoir délibéré à 26 votes « pour » et 1 abstention, le conseil communautaire :

- **ACCORDE** des subventions aux associations telles définies dans le tableau ci-dessus, et au titre de l'année 2026,
- **PRECISE** qu'une convention précisant les conditions d'attribution sera établie avec les associations percevant une subvention de plus de 23 000 €,
- **PREVOIT** pour cela, les crédits correspondants au compte 65748 – Chapitre 65.

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
B. CHADEBEC



Le secrétaire de séance,  
C. GUERINI